



PROCES VERBAL **DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, dument convoqué par Monsieur le Président, le 15 décembre 2014 s'est réuni le 30 janvier 2015, à 15 Heures 00, Salle Charles Lecat à Woignarue, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE.

LISTE DES PRESENTS

Membres : 30

Présents : 25

Nombre de Votants : 24

Nombre de Voix : 30

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Claude JACOB
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Bernard DAVERGNE

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Raynald BOULENGER
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Madame Nicole BOUTARD
- Monsieur Jean DOMITILE
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE
- Monsieur Emile RIQUET
- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Alain BAILLET
- Monsieur Marc VOLANT
- Madame Jeanine BOURGAU

Représentants des Communes

- Monsieur Bernard LEFEBVRE
- Monsieur Philippe BARBE
- Monsieur Christian THOMIRE
- Monsieur Laurent PRUVOT KURKOWSKI

Participaient également à cette réunion :

- Madame Gaëlle SCHAUNER
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Madame Marie-Pierre CRUBLET

- Madame Céline POIRET FLOREK
- Monsieur Thierry BIZET
- Madame Valérie MONFLIER
- Monsieur Dominique CASTELEYN
- Monsieur Régis DELANNOY
- Madame Flavie DUTRY

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Francis LEC
- Madame Catherine QUIGNON-LE-TYRANT
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Daniel DESTRUEL
- Monsieur Dominique PROYART
- Madame René LOGNON

Représentants des Communes

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Emmanuel MAQUET

Autre(s) personnalité(s)

- Monsieur Frédéric LEONARDI
- Monsieur Gérard BORDE
- Madame Corinne VASSALLI
- Monsieur Bruno DALLE

ORDRE DU JOUR

Service Juridique

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 8 décembre 2014
2. Signature d'un avenant n° 3 à la convention de mise à disposition du Bateau Baliseur Somme II avec le Département de la Somme
3. Rapport d'information - Attributions de marchés
4. Maîtrise d'œuvre – Plan Vélo Phase 5 – Signature par anticipation du marché de maîtrise d'œuvre

Service Finances

5. Budget Principal - Fixation des durées d'amortissement
6. Centre Conchylicole - Fixation des durées d'amortissement
7. Gestion des Propriétés du Conservatoire du Littoral - Fixation des durées d'amortissement
8. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015

Service Aménagement

9. Avenant n° 1 à la convention de mandat portant sur l'aménagement des maisons de la vallée - Tranche 1
10. Réseau des Maisons de la Vallée de la Somme – Phase 1 - Avenant n° 1 - Lot n° 10 : VRD, Assainissements non collectifs
11. Signature d'une convention de gestion de la Digue Jules Noiret avec la Commune de Le Crotoy
12. Dossier de demande de financement - Le Crotoy - Entrée de Ville « Nord » - Phase 2
13. Cayeux-sur-Mer - Reconversion de la Route Blanche en Voie Verte - Validation du programme de l'opération
14. Cayeux-sur-Mer - Reconversion de la Route Blanche en Voie Verte - « Maîtrise d'Œuvre – Dossiers réglementaires – Dossier d'enquêtes publiques conjointes » - Avenant n°1 au marché
15. Choix du maître d'œuvre pour la réalisation de la Maison des Paysages et de la Falaise associant construction de l'équipement culturel et restauration de la ferme du château en centre d'interprétation des paysages au sein du quartier du Moulinet à Ault - Commission de Jury
16. Programme d'Actions de Prévention des Inondations des estuaires de l'Authie à la Bresle - Avenant n°5

Service Communication

17. Cap Hornu : Hôtel *** & Restaurant - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition avec Monsieur Jean-Michel NOIREY
18. Partenariat avec Des jours et des nuits images
19. Achat d'espaces publicitaires pour les sites Destination Baie de Somme
20. Convention avec l'Amicale du Personnel des Institutionnels du Tourisme de Picardie Mise en place du pass pro tourisme
21. Partenariat avec l'Association « Terre & Mer en Somme » - Création d'un pass ornithologique
22. Maison des Marais - Lancement de la saison 2015
23. Jardins de Valloires - Journées Européennes des Métiers d'Art

Service Ressources Humaines

- 24. Gestion du Personnel
- 25. Protection sociale complémentaire et prévoyance/garantie maintien de salaire pour les agents du Syndicat Mixte

Service Environnement

- 26. Renouvellement de la convention avec Monsieur Dominique Fricker
- 27. Extension du périmètre d'Intervention du Conservatoire du Littoral sur le territoire de la commune de Fort-Mahon Plage : Sites des « Dunes de l'Authie » et de la « Baie d'Authie rive Sud »
- 28. Convention de partenariat avec le Parc Naturel Marin

QUESTIONS DIVERSES

- 29. Aquaclub de Belle Dune – Prolongation du bail emphytéotique
- 30. Participation des sites Destinations Baie de Somme aux Salons professionnels
- 31. Ajustement de tarifs 2015
- 32. Gestion du Personnel

RELEVÉ DE DECISIONS

Service Juridique

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 8 décembre 2014

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 8 décembre 2014.

2. Signature d'un avenant n° 3 à la convention de mise à disposition du Bateau Baliseur Somme II avec le Département de la Somme

Le Département de la Somme a indiqué au Syndicat Mixte que la gestion du Baliseur lui resterait confiée cette année. Des avenants numéros 1 et 2 reconduisant la convention ont été signés avec le Syndicat Mixte pour les années 2013 et 2014. Un avenant n° 3 est proposé par le Département pour reconduire la mise à disposition du navire pour l'année 2015.

En application de l'Article 5 de cette convention, cette dernière est reconduite dans toutes ses dispositions pour une nouvelle durée d'un an à compter du 6 avril 2015. Le Département s'engage à examiner ce dossier dans le cadre de son Budget Supplémentaire 2015.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 3 relatif à la reconduction de la convention de mise à disposition du Bateau Baliseur Somme II et a autorisé le Président à le signer.

3. Rapport d'information - Attributions de marchés

- 1. Marché de fourniture, acheminement et livraison de gaz naturel**

Une consultation a été lancée le 3 octobre 2014 pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison de gaz naturel pour Destination Baie de Somme.

Il s'agit d'un marché passé en procédure d'appel d'offres, avec un montant prévisionnel annuel global de 150 000 €HT conclu sous la forme d'un marché à bons de commande passé avec un seul opérateur économique pour une durée d'un an, renouvelable trois fois une année, avec un maximum annuel de 300 000 €HT.

Trois offres ont été réceptionnées. A été retenue par la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance le 21 novembre 2014, l'offre économiquement la plus avantageuse, la seule conforme présentée par l'Entreprise GDF Suez.

- 2. Marché de blanchissage de linge pour les sites de Destination/Baie de Somme**

Une consultation a été lancée le 12 novembre 2014 pour la mise en place d'un marché de blanchissage – mise à disposition et entretien de linge - Destination Baie de Somme (linge pour le restaurant et les chambres au Cap Hornu, tenues de cuisine pour les personnels des cuisines, peignoirs et serviettes à l'Aquaclub et au Golf).

Il s'agit d'un marché passé en procédure d'appel d'offres, avec un montant prévisionnel annuel global de 100 000 € HT conclu sous la forme d'un marché à bons de commande et passé avec un seul opérateur économique pour une durée d'un an, renouvelable trois fois une année, avec un maximum annuel de 200 000 € HT.

Quatre offres ont été réceptionnées. A été retenue par la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance en date du 9 janvier 2015, l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par l'Entreprise ELIS RLST.

Le Comité Syndical a bien pris acte de ces informations.

4. Maîtrise d'œuvre – Plan Vélo Phase 5 – Signature par anticipation du marché de maîtrise d'œuvre

Un marché réalisé selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics dont l'objet est une mission de base de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation d'infrastructures cyclables y compris le paysagement doit être lancé afin de poursuivre la phase 5 du Plan Vélo Baie de Somme.

Ce marché de maîtrise d'œuvre comporte une tranche ferme et quatre tranches conditionnelles réparties sur quatre secteurs :

- Secteur 1 : tronçon Fort Mahon Plage (sécurisation tronçon liant à Belle Dune),
- Secteur 2 : tronçon Ponthoile (sécurisation Boucle du Héron),
- Secteur 3 : tronçon Le Crotoy (Hameau des pêcheurs),
- Secteur 4 : tronçon Rue (sécurisation traversée RD940).

La tranche ferme du marché démarrera dès sa notification tandis que chacune des tranches conditionnelles sera affermie par Ordre de Service émanant du pouvoir adjudicateur, sous réserve de l'obtention des financements et/ou des autorisations administratives.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 280 000 € HT.

Monsieur Marc VOLANT demande pourquoi le secteur Fort-Mahon Plage Belle Dune n'est pas intégré dans ce marché. Monsieur BUISINE lui indique que l'on ne peut pas réaliser tous les tronçons en même temps et que beaucoup de financements ont été attribués au Grand Projet Vallée de Somme.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation, le marché relatif à la maîtrise d'œuvre du Plan Vélo – Phase 5 ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

Service Finances

5. Budget Principal - Fixation des durées d'amortissement

Suite au passage à la nomenclature M14, le Comité Syndical du 7 juillet 2011 a arrêté les durées d'amortissement applicables aux biens amortissables.

Le Syndicat Mixte souhaite fixer les durées pour les Constructions et leurs Installations, agencements et aménagement et prévoir la durée des amortissements pour les véhicules acquis d'occasion.

Le Syndicat a complété les informations relatives aux durées d'amortissement en retenant les durées suivantes :

Article	Libellé	Durée
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 ans
2138	Autres constructions	20 ans
2182	Matériels de transport	Neuf : 5 ans Occasion de moins de 4 ans : 3 ans Occasion de plus de 4 ans : 2 ans

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à appliquer ces durées d'amortissement.

6. Centre Conchylicole - Fixation des durées d'amortissement

Suite à la création du Budget Annexe « Gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral », et en application des règles comptables applicables à la nomenclature M14, le Syndicat Mixte souhaite fixer les durées d'amortissement applicables aux biens amortissables comme suit :

Article	Libellé	Durée
2031	Frais d'études non suivies de réalisation	5 ans
2032	Frais de recherches et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
205	Concessions et droits similaires, licences...	3 ans pour les droits acquis 10 ans pour les concessions
21411	Construction sur sol d'autrui – Bâtiments d'exploitation	20 ans
21451	Construction sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements – Bâtiment d'exploitation	10 ans
2181	Installations générales	10 ans
2182	Matériels de transport	Neuf : 5 ans Occasion de moins de 4 ans : 3 ans Occasion de plus de 4 ans : 2 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 ans
2184	Mobilier	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans pour le matériel < à 10 000 € 10 ans pour le matériel >= à 10 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à appliquer ces durées d'amortissement.

7. Gestion des Propriétés du Conservatoire du Littoral - Fixation des durées d'amortissement

Suite à la création du Budget Annexe « Gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral », et en application des règles comptables applicables à la nomenclature M14, le Syndicat Mixte souhaite fixer les durées d'amortissement applicables aux biens amortissables comme suit :

Article	Libellé	Durée
2031	Frais d'études non suivies de réalisation	5 ans
2032	Frais de recherches et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
204	Subventions d'équipement versées	10 ans pour les organismes publics 5 ans pour les organismes privés
205	Concessions et droits similaires, licences...	3 ans pour les droits acquis 10 ans pour les concessions
2145	Construction sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	10 ans
2148	Construction sur sol d'autrui - Autres constructions	20 ans
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	3 ans pour le petit matériel 5 ans pour le gros matériel d'entretien 10 ans pour le gros matériel d'entretien de voirie
2181	Installations générales	10 ans
2182	Matériels de transport	Neuf : 5 ans Occasion de moins de 4 ans : 3 ans Occasion de plus de 4 ans : 2 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 ans
2184	Mobilier	5 ans
2185	Cheptel	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	3 ans pour le petit matériel 5 ans pour le gros matériel d'entretien 10 ans pour le gros matériel d'entretien de voiries

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à appliquer ces durées d'amortissement.

8. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au

budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits pour chaque budget.

Budget Principal

Je vous propose de m'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2015 du Budget Principal du Syndicat Mixte dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'Exercice 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Je vous propose également de m'autoriser à procéder ainsi, sur les opérations 201209 et 201311 pour lesquelles le Syndicat Mixte intervient dans le cadre d'une convention de mandat. Des régularisations comptables sur l'année 2015 permettront de reclasser les dépenses réalisées aux articles du chapitre 23 sur les articles du chapitre 4581. Pour permettre ces régularisations sans déséquilibrer la section d'investissement du budget de l'année 2015, les restes à réaliser n'ont pas été repris pour ces deux opérations. A titre d'information, les crédits disponibles au 31 décembre 2014 sur ces deux opérations s'élevaient respectivement à 2 823 349 € et 214 624 €.

Le Comité Syndical ayant décidé de voter le budget par chapitre, les montants proposés sont précisés dans le tableau suivant établi par chapitre selon la nomenclature comptable M4.

Opération 201209 : Programme Vallée de Somme Maisons éclusières
Tranche 1

Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2014	Autorisation 2015
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours	3 234 198,00 €	800 000,00€

Les crédits seront ouverts sur les articles suivants pour permettre le paiement des factures reçues jusqu'au vote du budget 2015 : 2313 « Constructions en cours » pour 800 000,00 €

Opération 201311 : Programme Vallée de Somme Maisons éclusières
Tranche 2

Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2014	Autorisation 2015
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours	328 900,00 €	80 000,00 €

Les crédits seront ouverts sur les articles suivants pour permettre le paiement des factures reçues jusqu'au vote du budget 2015 : 2313 « Constructions en cours » pour 80 000,00 €.

Monsieur VOLANT indique que l'on demande aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur le Grand Projet Vallée de Somme alors que le Maître d'Ouvrage est le Conseil général de la Somme. Monsieur JACOB indique qu'en ce qui concerne le chemin du Halage, la Communauté de Communes d'Hallencourt a financé des travaux. Monsieur LOTTIN indique qu'en ce qui concerne le Grand Projet Vallée de Somme on dépense fortement les budgets.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 23 voix pour et 6 abstentions (Mr LOTTIN, 2 voix, Mr BAILLET, 1 voix, Mr VOLANT, 1 voix, Mr THOMIRE, 1 voix, Mme BOUTARD, 1 voix) d'autoriser le

Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 800 000 € pour l'opération 201209 et de 80 000 € pour l'opération 201311 jusqu'à la date d'adoption du budget 2015.

Service Aménagement

9. Avenant n° 1 à la convention de mandat portant sur l'aménagement des Maisons de la Vallée - Tranche 1

L'avenant n° 1 porte sur le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle. En effet, le programme du site d'Eclusier Vaux comprend l'ajout d'une variante nécessitant l'engagement d'une étude de faisabilité qui porte sur la possibilité de faire évoluer à terme un ou plusieurs des bâtiments actuels vers un pôle de restauration d'environ 40 couverts. Les conclusions de cette étude de faisabilité pourront permettre d'amender en conséquence certains des travaux prévus au titre du programme initial et ce, dans la limite de l'enveloppe budgétaire initialement dédiée.

Cet avenant n° 1 a pour objectif de prolonger le délai de réalisation des Maisons de la Vallée de 15 mois.

Monsieur MATHON indique que cet avenant est logique par rapport à l'évolution importante des Maisons Eclusières sur le site d'Eclusiers-Vaux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 24 voix pour et 5 abstentions (Mr LOTTIN, 2 voix, Mr BAILLET, 1 voix, Monsieur VOLANT, 1 voix, Mr THOMIRE, 1 voix) d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mandat portant sur l'aménagement des maisons de la vallée tranche 1, et a autorisé le Président à le signer.

10. Réseau des Maisons de la Vallée de la Somme – Phase 1 - Avenant n° 1 - Lot n° 10 : VRD, Assainissements non collectifs

Le montant initial du marché est de 915 423,52 € HT. Suite au présent avenant n°1, le montant du marché est revu à la somme de 908 979,84 € HT, soit 1 090 775,81 € TTC, soit une diminution de 0,7%.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 au lot 10 : VRD Assainissements non collectifs et a autorisé le Président à le signer.

11. Signature d'une convention de gestion de la Digue Jules Noiret avec la Commune de Le Crotoy

Afin de faciliter les versements de la participation de la commune de Le Crotoy, il est nécessaire de préciser les modalités de versement de la subvention de fonctionnement pour donner au Syndicat Mixte, les moyens de réaliser les travaux de gestion de la digue Jules Noiret.

La commune de Le Crotoy s'engage à apporter au Syndicat Mixte, son concours financier à hauteur de 100 % des dépenses réalisées. La commune devra verser 100 % du montant prévisionnel des travaux dès réception de la facture.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention avec la commune du Crotoy relative à la gestion de la digue Jules Noiret, et a autorisé le Président à le signer.

12. Dossier de demande de financement - Le Crotoy - Entrée de Ville « Nord » - Phase 2

Le projet se situe au nord du Crotoy, en entrée de ville, à l'emplacement de l'ancien Camping Municipal. Il s'inscrit dans le paysage du littoral Picard

constitué de massifs dunaires à l'image du Marquenterre bordant le site dans sa limite nord :

- Au Nord : le Centre Conchylicole et ensuite le marais,
- Au Sud : l'agglomération du Crotoy,
- A l'Ouest : la dune puis la Baie de Somme,
- A l'Est : les lotissements puis les Bas-Champs.

Le plan de financement (travaux y compris la maîtrise d'œuvre « réalisation ») prévisionnel est le suivant :

La phase travaux est estimée comme suit :

- Mission de maîtrise d'œuvre - phase réalisation (VISA-DET-AOR) : 50 000 €HT
- Travaux (installation de chantier, terrassement, voirie, gestion des eaux, réseaux,...), soit : 950 000 €HT

MONTANT ESTIMATIF :

1 000 000 €HT
Soit 1 200 000 €TTC

	Taux %	Montant HT en €
Syndicat Mixte (dotation investissement CG 80)	35	350 000
Région Picardie	35	350 000
Commune Le Crotoy	30	300 000
TOTAL	100	1 000 000

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel relatif à l'entrée de ville nord du Crotoy – Phase 2 et a autorisé le Président à rechercher les financements correspondants auprès des différents partenaires, ainsi que de lancer les appels d'offres conformément au Code des Marchés Publics.

13. Cayeux-sur-Mer - Reconversion de la Route Blanche en Voie Verte - Validation du programme de l'opération

Dans ce cadre, et afin de poursuivre les études de conception ainsi que les dossiers réglementaires au vu d'un programme clairement défini, *et après en avoir délibéré le Comité Syndical a décidé, par 26 voix pour et 3 abstentions (Mr LOTTIN, 2 voix, Mr DUCROCQ, 1 voix), d'approuver le programme de l'opération repris ci-dessous (stade Avant-Projet), validé par le Comité de Pilotage en date du 10 octobre 2014, à savoir :*

► **Reconversion de la Route blanche en voie verte**

- 1 / Travaux préliminaires
- 2 / Traitement de la Route Blanche
- 3 / Aménagement du giratoire de La Mollière
- 4 / Traitement de surface de la voirie d'accès au parking des dunes
- 5/ Reprise du revêtement sur le linéaire courant de la Route Blanche
- 6 / Ouvrages (dont 1 point de vue côté « carrières » hors DPM) / Mobiliers / Signalétiques

Montant prévisionnel « Travaux » : 920 220,00 € HT.

Monsieur LOTTIN dit qu'en approuvant ce programme, le Comité Syndical fait une erreur stratégique et qu'il faut laisser la Route Blanche ouverte.

Monsieur BUISINE répond que c'est un beau projet pour redynamiser Cayeux-sur-Mer. Monsieur LECOMTE dit que Monsieur LOTTIN a certainement raison, mais que le projet date de 2008, qu'il est bien perçu. Il faut donc procéder à sa réalisation.

14. Cayeux-sur-Mer - Reconversion de la Route Blanche en Voie Verte - « Maîtrise d'Œuvre – Dossiers réglementaires – Dossier d'enquêtes publiques conjointes » - Avenant n°1 au marché

● RECAPITULATIF

Le marché présente deux lots :

- Lot n°1 : Maîtrise d'œuvre : une moins value de 4 857,62 € HT.
 - Prestation complémentaire : réalisation de photomontages : une plus value de 4 250,00 € HT.
 - Lot n°2 : Dossiers réglementaires et dossiers d'enquêtes publiques conjointes
- Soit une moins value de 607,62 € HT, soit 0,66 %.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 26 voix pour et 3 abstentions (Mr LOTTIN, 2 voix, Mr DUCROCQ, 1 voix) d'approuver l'avenant n°1 relatif à la Reconversion de la Route Blanche en Voie Verte « Maîtrise d'œuvre – Dossiers réglementaires – Dossier d'enquêtes publiques conjointes et a autorisé le Président à le signer.

15. Choix du maître d'œuvre pour la réalisation de la Maison des Paysages et de la Falaise associant construction de l'équipement culturel et restauration de la ferme du château en centre d'interprétation des paysages au sein du quartier du Moulinet à Ault - Commission de Jury

► MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

- **les membres de la Commission de Jury :**

- le Président du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral picard,
- cinq membres titulaires dont Madame le Maire d'Ault ou son suppléant,

- **des personnalités dont le Président estime que la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du marché sans que leur nombre puisse excéder cinq :**

- Monsieur Houbart Laurent, Adjoint « Sports, Loisirs, Tourisme et Développement Economique » au sein du Conseil Municipal d'Ault,
- Monsieur Gourlay Daniel, Conseiller « Bâtiments et Travaux communaux » au sein du Conseil Municipal d'Ault,
- Monsieur Patrick RICHARD, Adjoint au Maire d'Ault,

- **lorsqu'une qualification professionnelle est exigée des candidats pour participer à une consultation, au moins un tiers des membres du jury ont cette qualification ou une qualification équivalente :**

- Madame la Directrice Régionale des Affaires Culturelles ou son représentant,
- Monsieur ou Madame l'architecte-conseil de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Somme ou son représentant,

- Un(e) architecte-urbaniste du CAUE de la Somme,
- 2 architectes de l'Ordre des Architectes,

► MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

Tous les membres du jury ont voix délibérative (à l'exception des personnalités à voix consultative).

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres à voix délibérative est présente.

La voix du président est prépondérante en cas de partage égal des voix.

Le jury examine et formule un avis motivé sur l'ensemble des candidatures puis évalue les prestations rendues anonymes des candidats admis à concourir, en vérifie la conformité, propose un classement fondé sur les critères indiqués dans l'avis d'appel public à la concurrence et formule un avis motivé.

Les prestations remises par les candidats seront analysées puis présentées au jury par un Comité Technique formé de la manière suivante :

- Madame Gaëlle Schauner, Directrice Service Aménagement, Syndicat Mixte
- Madame Angèle Sonta, chef de projet architecte – Service Aménagement, Syndicat Mixte,
- Monsieur Daniel Christophe, responsable des services techniques de la commune d'Ault,
- Monsieur Thierry Lucas du cabinet Premier Acte, programmiste de l'équipement culturel et du centre d'interprétation des paysages,
- Monsieur ou Madame l'architecte et paysagiste du cabinet JNC International, maître d'œuvre d'aménagement de la ZAC du Moulinet ou son représentant,
- Le cabinet Eco-r, environnementaliste, assistant au maître d'ouvrage de la ZAC.
- Monsieur Emmanuel MAQUET, Conseiller général du canton d'Ault, Maire de Mers-les-Bains,

► AUTRES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVES

- Monsieur le représentant de la DIRECCTE
- Monsieur le Comptable Public

Le jury pourra inviter les candidats admis à concourir à répondre aux questions qu'il aura consignées dans le procès verbal d'examen des prestations.

Madame SUEUR indique que la modification a été apportée par l'ajout de Monsieur Patrick RICHARD, Adjoint au Maire d'Ault.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la composition du jury de concours relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la Maison des Paysages et de la Falaise associant construction de l'équipement culturel et restauration de la ferme du château en centre d'interprétation des paysages au sein du quartier du Moulinet à Ault.

16. Programme d'Actions de Prévention des Inondations des estuaires de l'Authie à la Bresle - Avenant n°5

**Lot 2 Concertation/Communication
Plus-value**

Réalisation d'un bilan de concertation

Dans le cadre du PAPI BSA, la mise en place d'une concertation avec les partenaires financiers, les élus et les acteurs locaux a été indispensable pour établir un PAPI complet cohérent et efficace, basé sur des connaissances partagées.

Ainsi, la concertation s'est organisée en trois principales instances :

- Le Comité de Concertation à destination des Présidents des dix Communautés de Communes,
- Les réunions de proximité ciblant les 56 maires des communes concernés par les risques d'inondation, de submersion marine et d'érosion,
- Les ateliers thématiques et géographiques en direction des acteurs socio-économiques et des associations.

Le Syndicat Mixte, en accord avec la Communauté de Communes Opale Sud (CCOS), souhaite réaliser un bilan de la concertation dans le cadre du PAPI BSA. Ce bilan de la concertation permettra notamment de synthétiser l'ensemble des avis et des observations émis par l'ensemble des acteurs du territoire afin de conserver une trace fidèle des échanges tenus, d'attester de la volonté de la maîtrise d'ouvrage d'entendre, de comprendre et de dialoguer et également de disposer d'un document fiable, complet et diffusable, destiné à éclairer les décisions qui seront prises.

Cette prestation supplémentaire sera assurée par C&S Conseils pour la rédaction et PARIMAGE pour la mise en page du document. Pour la Picardie, le montant de cette prestation supplémentaire s'élève à 8 866,67 € HT.

Dossier de synthèse du projet de territoire

Afin de compléter le dispositif de concertation, et plus particulièrement les outils de communication, le Syndicat Mixte en lien avec la Communauté de Communes Opale Sud souhaite que soit produit un dossier de présentation synthétisant le projet de territoire en mettant notamment en exergue l'approche ACB/AMC. Ce dossier permettra de mettre en avant les orientations territoriales (volet urbanisme et socio-économique) émises des réflexions réalisées dans le cadre du PAPI. Pour rappel, ces éléments serviront d'inspiration pour les SCoT en cours d'élaboration ou de révision ainsi que les PLU en cours ou les futurs PLUi. Ce document comprendra en annexe la liste des fiches-actions du PAPI avec un renvoi vers le support contenant l'ensemble des fiches.

Cette prestation supplémentaire sera à la fois réalisée par C&S Conseils pour la rédaction du document, par Parimage pour la mise en page et par ARTELIA pour une relecture sur les éléments techniques.

Le montant de cette prestation supplémentaire s'élève à 8 733,33 € pour la Picardie.

Bilan des avenants n°3 et n°5

3.1 Synthèse de l'avenant n°3 :

Un avenant n° 3 en date du 19 juin 2014, a modifié le marché initial via la réalisation de prestations supplémentaires liées au diagnostic, aux réunions de proximité, aux réunions d'équipe-projet, aux réunions prévues au marché (COTECH, COSU) ainsi qu'au volet concertation/communication. La plus-value de cet avenant est de l'ordre de 132 038,95 € pour la partie Picardie.

Le bilan des moins et plus-values pour chacun des 2 lots est résumé au tableau ci-dessous :

Avenant n°3	Total	Picardie	Nord Pas-de-Calais
Bilan moins-value/plus value lot 1 et lot 2	129 468,95	132 038,95	-2 570

Le bilan de la partie Picardie fait apparaître une plus-value de 132 038,95 € et une moins-value de - 2 570 € pour la partie Nord-Pas-de-Calais. Cette plus-value de l'ordre de **129 468,95 €** fait l'objet de l'avenant n°3. Cet avenant représente une augmentation de **6,17 %** par rapport au montant total du marché du lot 1 et du lot 2 (2 098 500 € HT = lot 1 (1 969 000 € HT) + lot 2 (129 500 € HT)).

3.2 Synthèse de l'avenant n°5 :

Le bilan de la plus-value du lot 2, objet du présent avenant rassemble les différents postes présentés précédemment. Le bilan est résumé au tableau ci-dessus.

Avenant n°5	C&S Conseils			Montant total	Picardie	Nord Pas-de-Calais
Lot 2	11 800	PARIMAGE	ARTELIA	(€HT)		
Bilan de la concertation	5 400	1 500		13 300	8 866,67	4 433,33
Dossier de synthèse du projet de territoire	17 200	5 200	2 500	13 100	8 733,33	4 366,67
Total plus-value		6 700	2 500	26 400	17600,00	8 800,00

Le bilan de la Picardie fait apparaître une plus-value de 17 600 € pour la Picardie et de 8 800 € pour le Nord-Pas-de-Calais. Cette plus-value de l'ordre de **26 400 €** fait l'objet du présent avenant. Cet avenant représente une augmentation de **1,26 %** par rapport au montant total du lot 1 et du lot 2 (2 098 500 € HT = lot 1 (1 969 000 € HT) + lot 2 (129 500 € HT)).

3.3 Bilan avenants n°3 et n°5 :

Pour terminer, le bilan de l'avenant n°3 et n°5 est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Bilan des avenants n°3 et n°5	Total	Picardie	Nord-Pas-de-Calais
Bilan moins-value/plus-value Lot 1 et Lot 2 : avenant n°3	129468,95	132038,95	-2 570
Total plus-value Lot 2: avenant n°5	26 400	17 600	8 800
Bilan avenants n°3/5	155868,95	149638,95	6 230

Le bilan des avenants n°3 et n°5 fait apparaître une plus-value de **155 868,95 €**: soit 149 638,95 € pour la Picardie et 6 230 € pour le Nord-Pas-de-Calais. Cette plus-value représente un accroissement de **7,43%** par rapport au montant total du marché du lot 1 et du lot 2 (2 098 500 € HT = lot 1 (1 969 000 € HT) + lot 2 (129 500 € HT)).

Suite aux avenants n°3 et n°5, le montant total du marché PAPI s'élève à 2 254 368,95 €.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 9 janvier 2015 et a émis un avis favorable quant à la passation de cet avenant n° 5 au marché du PAPI.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 5 relatif au PAPI et a autorisé le Président à le signer.

Service Communication

17. Cap Hornu : Hôtel *** & Restaurant - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition avec Monsieur Jean-Michel NOIREY

Par délibération en date du 13 juin 2014, le Comité Syndical a autorisé le Président à mettre à disposition de Monsieur Noirey une résidence d'écriture artistique au Cap Hornu ainsi qu'à signer une convention de mise à disposition de chambres de bonnes non utilisées avec ce dernier.

La convention est venue à expiration le 30 décembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un avenant n°1 à la convention de mise à disposition de chambres de bonnes et a autorisé le Président à le signer.

18. Partenariat avec Des jours et des nuits images

Dans ce cadre, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de donner un avis favorable à l'acquisition de 100 dvd pour le service communication au tarif de 10 € le dvd, soit un prix total de 1 000 €.

19. Achat d'espaces publicitaires pour les sites Destination Baie de Somme

Dans le cadre de la promotion de ses sites touristiques, le Syndicat Mixte souhaite, en 2015, communiquer davantage sur les bassins de population limitrophes, soit le Nord-Pas- de-Calais, l'Ile de France et le reste de la Picardie.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager les frais nécessaires ainsi qu'à signer, le cas échéant, les contrats de réservation d'espaces avec chaque média partenaire.

20. Convention avec l'Amicale du Personnel des Institutionnels du Tourisme de Picardie Mise en place du pass pro tourisme

Le Syndicat Mixte souhaite accueillir gratuitement les détenteurs du pass pro tourisme (valable de 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016) sur les sites suivants :

- Aquaclub de Belle Dune,
- Parc du Marquenterre,
- Jardins de Valloires,
- Musée Picarvie,
- Maison de la Baie de Somme.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention avec l'Amicale du Personnel des Institutionnels du Tourisme de Picardie, relative au pass pro tourisme, et a autorisé le Président à la signer.

21. Partenariat avec l'Association « Terre & Mer en Somme » - Création d'un pass ornithologique

Les partenaires proposent de créer un pass pour la clientèle individuelle soit 20 € pour les adultes, 12 € pour les enfants.

Ce pass sera vendu à compter du mois d'avril 2015 et devra être visé préalablement par la Trésorerie d'Abbeville Banlieue. Les ventes se feront uniquement sur les sites de Destination Baie de Somme.

Les frais liés à la conception des pass seront pris en charge par les partenaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le partenariat avec l'Association «Terre et Mer en Somme », et a autorisé le Président à signer la convention.

22. Maison des Marais - Lancement de la saison 2015

Cette année, le Syndicat Mixte proposera une animation, lors de son ouverture le 3 avril 2015.

Elus, habitants de la Communauté de Communes et partenaires seront invités à l'inauguration d'une exposition photo du site, réalisée par François DROUVIN, à l'intérieur de la Maison des Marais et sur les abords directs.

Le thème est « *cette nature qui nous entoure* ». A cette occasion, le programme des animations 2015 sera présenté. Le Syndicat Mixte prendra en charge le tirage de l'exposition et les frais liés au vernissage (envoi invitation, logistique...).

Monsieur DROUVIN proposera également, d'avril à septembre 2015, des stages découvertes photo nature sur le site.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention relative au lancement de la Saison 2015 à la Maison des Marais et a autorisé le Président à la signer.

23. Jardins de Valloires - Journées Européennes des Métiers d'Art

Le Syndicat Mixte va organiser aux Jardins de Valloires les « **Journées Européennes des Métiers d'Art les 28 et 29 mars 2015** » : « les métiers d'art s'invitent à Valloires ». A cette occasion, les Jardins vont accueillir des artisans d'art ou des artistes pour démonstrations, animations, expositions, sans rémunération de ces derniers.

Des conventions de partenariat seront signées entre le Syndicat Mixte et les exposants.

L'attribution de subventions de la part de l'Institut National des Métiers d'Art ou d'un de ses partenaires est fortement pressentie. Cette dernière sera utilisée pour la promotion du site et de l'évènement. Son montant n'est pas connu à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de l'organisation des Journées Européennes des Métiers d'Art aux Jardins de Valloires, les 28 et 29 mars 2015.

Service Ressources Humaines

24. Gestion du Personnel - Syndicat Mixte - Modification du tableau des effectifs - Transformation d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif de 1ère classe

Suite à l'obtention du concours d'adjoint administratif territorial de 1ère classe par un agent en poste au sein du service communication et à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 8 décembre 2014, je vous propose la transformation d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif de 1ère classe.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de supprimer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, de créer un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet au tableau des effectifs et approuve la modification du tableau des effectifs.

1. Destination Baie de Somme - Maison de la Baie –Responsable d'exploitation

Suite à la démission du titulaire du poste, le Syndicat Mixte a procédé au recrutement d'un nouveau responsable d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un contrat de travail à durée indéterminée avec le nouveau responsable d'exploitation, qui a été consultable en séance, à compter du 16 février 2015.

2. Destination Baie de Somme - Hôtel* & Restaurant du Cap Hornu – Responsable d'exploitation**

En raison de l'évolution des missions du responsable d'exploitation, *et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un avenant au contrat de travail à durée indéterminée avec le responsable d'exploitation, qui a été consultable en séance, et ce, à compter du 1er février 2015.*

3. Destination Baie de Somme - Hôtel* & Restaurant du Cap Hornu – Responsable hébergement**

En raison de l'évolution des missions de la responsable hébergement, *et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un avenant au contrat de travail à durée indéterminée avec la salariée, qui a été consultable en séance, à compter du 1er février 2015.*

4. Destination Baie de Somme - Hôtel* & Restaurant du Cap Hornu – Econome**

En raison de l'évolution des missions de l'économe, *et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un avenant au contrat de travail à durée indéterminée avec le salarié, qui a été consultable en séance, à compter du 1er février 2015.*

5. Destination Baie de Somme - Aquaclub – Maître nageur

L'une des maîtres nageurs de l'Aquaclub a sollicité le Syndicat Mixte pour une demande de congé parental à temps partiel (50 %) à compter du 1er février 2015 et ce, jusqu'au 30 avril 2015.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un avenant au contrat de travail avec cette salariée, qui a été consultable en séance, avec effet au 1^{er} février 2015.

6. Destination Baie de Somme - Golf de Belle Dune - Serveur

Suite à la démission du titulaire du poste de serveur au Golf de Belle Dune, le Syndicat Mixte souhaite recruter l'un de nos salariés saisonniers actuellement en poste en Contrat à Durée Déterminée.

Afin de pérenniser ce poste, *et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un contrat de travail à durée indéterminée avec le salarié, qui a été consultable en séance, avec effet au 1^{er} février 2015.*

7. Destination Baie de Somme - Golf de Belle Dune – Chef cuisinier

Suite à l'évolution des missions du chef cuisinier, *et après en avoir délibéré le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un contrat de travail à durée indéterminée avec le salarié, qui a été consultable en séance, avec effet au 1^{er} février 2015.*

8. Destination Baie de Somme - Golf de Belle Dune – cuisinier

Suite à l'évolution des missions du cuisinier, *et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un contrat de travail à durée indéterminée avec le salarié, qui a été consultable en séance, avec effet au 1^{er} février 2015.*

9. Destination Baie de Somme - Parc du Marquenterre – Responsable attelage

Suite à la démission de la titulaire du poste responsable attelage, le Syndicat Mixte a recruté un remplaçant en Contrat à Durée Déterminée.

Afin de pérenniser ce poste, *et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un contrat de travail à durée indéterminée avec la salariée, qui a été consultable en séance, avec effet au 1^{er} février 2015.*

10. Destination Baie de Somme - Parc du Marquenterre – Guide nature

En raison de l'évolution des missions d'un guide nature qui va prendre en charge la responsabilité de la coordination de l'équipe des guides nature, *et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un avenant au contrat de travail à durée indéterminée avec ce salarié, qui a été consultable en séance, avec effet au 1^{er} février 2015.*

11. Destination Baie de Somme - Versement d'une subvention complémentaire au Budget des Œuvres Sociales

Dans le cadre du financement des prestations offertes aux agents (chèques cadeaux, sorties culturelles, ...), le Syndicat Mixte s'engage à verser une subvention complémentaire au budget des œuvres sociales pour un montant de 7 100 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à verser la somme de 7 100,00 € au Comité d'Entreprise qui s'engage à régler la facture.

Monsieur Alain BAILLET souhaiterait qu'il y ait une Commission Ressources Humaines qui se réunisse sur la gestion du personnel. Monsieur BOULENGER est satisfait qu'il y ait une pérennisation des emplois. Monsieur BUISINE indique que la gestion du personnel relève de son fait.

25. Protection sociale complémentaire et prévoyance/garantie maintien de salaire pour les agents du Syndicat Mixte

La participation financière du Syndicat Mixte est apportée :

- au risque prévoyance/garantie maintien de salaire / (risque incapacité, invalidité et décès) depuis le 1^{er} janvier 2014,
- au risque santé (risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne et risques liés à la maternité) depuis le 1^{er} avril 2014.

La participation est versée mensuellement directement aux agents concernés.

La délibération précitée du 9 décembre 2013 prévoyait une révision annuelle du montant de la participation forfaitaire de l'employeur.

Afin de prendre en compte l'évolution des cotisations au titre de l'année 2015, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder au versement d'une participation mensuelle de 22 € pour un agent adhérent seul et 44 € pour un agent adhérent en couple ou en famille, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie complémentaire santé labellisée, ainsi que de maintenir le versement d'une participation mensuelle de 8 € par agent limitée au montant de la part salariale actuelle, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie complémentaire prévoyance/maintien de salaire labellisée.

Service Environnement

26. Renouvellement de la convention avec Monsieur Dominique Fricker

Par délibérations en dates du 22 juin 2012, 27 mars 2013 et 14 mars 2014, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer avec Monsieur Dominique Fricker, Président de l'Association Le Cheval Boulonnais de la Baie de Somme, une convention de mise à disposition de parcelles à pâturer, cadastrées section AW 55 et AW 57, situées sur le site du Cap Hornu à Saint-Valery-sur-Somme, d'une superficie totale de 1 ha 50 a.

Cette année, le Syndicat Mixte a été sollicité par ce dernier dont l'association, partenaire notamment de la Ville de Cayeux-sur-Mer, a pour objectifs de créer et développer des animations autour du cheval, de promouvoir la race Boulonnaise et l'utilisation du cheval de Trait, afin de bénéficier du renouvellement de cette convention.

La période de mise à disposition est fixée du 1^{er} février au 15 novembre 2015. Le montant de la redevance annuelle s'élève comme l'année précédente à 250 €.

Monsieur Dominique Fricker est autorisé à couper et récolter le foin préalablement à l'entrée des chevaux. Le nombre d'animaux est fixé à 5 chevaux de trait de race Boulonnaise, principalement.

Le Syndicat Mixte facturera à Monsieur Dominique Fricker, les coûts liés à l'eau ainsi qu'à l'électricité sur la base du prix du m³ d'eau ainsi que sur la base de la consommation moyenne du poste électrique.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable, avec Monsieur Dominique Fricker moyennant une redevance annuelle de 250 € et a autorisé le Président à la signer.

27. Extension du périmètre d'Intervention du Conservatoire du Littoral sur le territoire de la commune de Fort-Mahon Plage : Sites des « Dunes de l'Authie » et de la « Baie d'Authie rive Sud »

Dans le cadre de la convention tripartite de gestion signée entre le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, le Conseil général de la Somme et le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, le Conservatoire du Littoral sollicite l'avis de son gestionnaire concernant une proposition d'extension de 24 ha du périmètre d'intervention concernant le secteur dit de « La Dune de l'Authie », et de 38 ha pour ce qui concerne celui de « La Baie d'Authie – rive Sud ».

Cette demande est motivée par l'intérêt du milieu, les enjeux de gestion et de restauration des espaces naturels intégrant la problématique de l'accueil du public.

Aux fins de la mise en œuvre des extensions de périmètres d'intervention du Conservatoire du Littoral, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à remettre un avis favorable au Conservatoire du Littoral sur son extension du périmètre d'intervention sur le territoire de la Commune de Fort-Mahon Plage.

28. Convention de partenariat avec le Parc Naturel Marin

La présente convention a pour objectif de définir les modalités de coopération entre le Syndicat Mixte et le Parc Naturel Marin dans le cadre du dispositif Natura 2000. Elle vise notamment à déterminer la responsabilité de chacun des établissements dans la parfaite exécution des mesures à mettre en œuvre afin de maintenir voire d'améliorer les valeurs écologiques et socio économiques du littoral de la Somme.

Monsieur LOTTIN indique qu'il n'a pas reçu l'invitation pour assister à la réunion du PNM. Monsieur MATHON considère que l'avis donné par le Syndicat Mixte lors des réunions du PNM est important.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat avec le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et a autorisé le Président à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

29. Aquaclub de Belle Dune – Prolongation du bail emphytéotique

Par courrier en date du 8 janvier et du 14 janvier 2015, Monsieur le Maire de Quend et Monsieur le Maire de Fort-Mahon m'ont demandé de porter à l'ordre du jour de notre réunion, la prolongation du bail emphytéotique liant le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Quend Fort-Mahon et le Syndicat Mixte. En effet, le bail emphytéotique vient à expiration le 15 juillet 2015.

Ce dernier fait référence à un courrier du Président du Conseil général de la Somme, joint au présent rapport, dans lequel, il indique qu'il y a lieu de prévoir, dès à présent, de prolonger l'actuel bail emphytéotique pour une durée qui serait de 7 ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la prolongation d'une durée de 7 ans du bail emphytéotique liant le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Quend Fort-Mahon et le Syndicat Mixte et a autorisé le Président à engager l'ensemble des démarches administratives correspondantes.

30. Participation des sites Destinations Baie de Somme aux Salons professionnels

➤ **Salon des Vacances à Bruxelles (5 au 9 février 2015)**

Le Salon des Vacances de Bruxelles est le plus grand événement de tourisme en Belgique. Il se déroule du 5 au 9 février 2015 et attend environ 100 000 visiteurs. Le public vient pour l'essentiel de Flandre (66%), de Bruxelles (19%) et de Wallonie (15%) et est en quête d'informations et de nouvelles idées pour leurs prochaines vacances organisées autour de plusieurs villages thématiques. Le salon des vacances accueille chaque année plus de 700 exposants. Le coût du stand sera de 750 € pour le Syndicat Mixte.

➤ **Salon Tendance Nature à Reims (13 au 15 mars 2015)**

Depuis 18 ans, Tendance Nature est un lieu de sensibilisation pour adopter une façon de vivre éco-responsable. Sur place, tous ceux qui souhaitent se mettre au vert découvriront un marché aux plantes, de nombreux produits bio, des ateliers et des conseils, les dernières tendances en matière d'éco-construction, un marché bio mais aussi les meilleures destinations nature à quelques kilomètres à la ronde.

Au Parc des expositions de Reims, ce sont donc 200 exposants et 18 000 participants qui sont attendus durant les 3 jours du Salon.

Le coût du stand sera de 1 221,12 € pour le Syndicat Mixte.

➤ **Salon Destination Nature à Paris (19 au 22 mars 2015)**

Cette année, le Salon Mondial du Tourisme et Destinations Nature se rapprochent et auront lieu aux mêmes dates.

"Destination NATURE" est le salon des nouvelles randonnées. Il se déroule chaque année au Parc des Expositions de la Porte de Versailles et accueille 350 exposants regroupés sur différentes thématiques : Trails et Voyages sportifs - Randonnées et promenade - Voyages solidaires et responsables - En famille - Tendances et insolites - Equipements pour la randonnée - Bien-être.

C'est le salon de référence pour la découverte de lieux de randonnées, des sports et destinations de nature en France. Il a accueilli en 2014 plus de 60 000 visiteurs.

Le coût du stand sera de 1 300 € pour le Syndicat Mixte.

➤ **Salon Réunir à Paris (16 et 17 septembre 2015)**

Réunir est le salon de référence du tourisme d'affaires.

Depuis 20 ans, en septembre, Réunir propose à ses abonnés et à toutes celles et ceux qui organisent des manifestations professionnelles de rencontrer les représentants des lieux de séminaire, congrès ou des agences et prestataires spécialisés dans le tourisme d'affaires.

Les sites Destination Baie de Somme ont représenté la Picardie en 2013 et ont souhaité reconduire leur participation cette année.

La participation au salon implique un référencement dans le catalogue des offres séminaires et sur le site Internet. Le coût de participation pour le salon est de 2 125 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager les frais de participation à ces salons, à payer les factures de l'ADRT et à indemniser les agents de la structure participants selon le barème en vigueur de la Fonction Publique Territoriale.

31. Ajustement de tarifs 2015

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à créer une nouvelle période « très haute saison » applicable aux prestations « affaires » sur les mois de juin et septembre 2015, ainsi qu'une nouvelle catégorie tarifaire pour les journées d'études standard hors hébergement, ainsi qu'à appliquer des tarifs proposés aux prestations en « résidentiels » et « semi-résidentiels », ainsi que des nouveaux tarifs aux offres à venir, les offres envoyées jusqu'à ce jour conservent la tarification précédente.

32. Gestion du Personnel

1. Destination Baie de Somme - Aquaclub de Belle Dune – Hôtesse d'accueil

Suite à l'évolution des missions de cette hôtesse d'accueil, *et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un avenant au contrat de travail à durée indéterminée avec la salariée, qui a été consultable en séance, à compter du 1^{er} février 2015.*

2. Destination Baie de Somme - Direction des Ressources Humaines – Assistante Ressources Humaines

Cette salariée a été embauchée en octobre 2010 en contrat de professionnalisation pour une durée de 24 mois. A l'issue de cette période, elle a obtenu un master en Ressources Humaines et a été recrutée en contrat à durée déterminée.

Afin de pérenniser ce poste, *et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un contrat de travail à durée indéterminée avec la salariée, qui a été consultable en séance, avec effet au 1^{er} février 2015.*

3. Destination Baie de Somme - Service Finances - Directeur Financier

En raison de l'évolution des missions du Directeur Financier, *et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un avenant au contrat de travail à durée indéterminée, avec le salarié, qui a été consultable en séance, à compter du 1^{er} février 2015.*

Les délibérations ont été enregistrées en Sous-Préfecture d'Abbeville, en date des 3 et 12 février 2015

Le relevé de décisions a été approuvé, à l'unanimité, par les membres du Comité Syndical lors de la séance en date du 12 mars 2015.

Jean-Claude BUISINE
Président